

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 72 : Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2007, 2008 et 2009**ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2008, le rapport du Commissaire aux comptes incluant son avis sur les états financiers, le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée incluant un rapport circonstancié sur la vérification des états financiers de l'Organisation, ainsi que la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes présentée dans le document 9922.

L'état de mise en œuvre des recommandations formulées par les Commissaires aux comptes dans leurs rapports sur les comptes de 2007 et leurs rapports sur les comptes des exercices antérieurs figure à l'Appendice A.

Suite à donner : Le Conseil recommande à l'Assemblée :

- de prendre note du rapport du Commissaire aux comptes et du rapport de celui-ci à l'Assemblée sur les comptes de 2008, ainsi que de la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes figurant dans le document 9922, et du rapport de situation sur les recommandations du Commissaires aux comptes pour les exercices antérieurs (Appendice A) ;
- d'approuver les comptes apurés de l'Organisation pour l'exercice financier 2008 présentés dans le document 9922, notamment les comptes relatifs aux activités du PNUD (Tableau C.1 des états financiers) exécutées par l'Organisation ;
- d'approuver les projets de résolution présentés dans l'Appendice B.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien n° 1 et ne se rapporte à aucun Objectif stratégique.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 7300, Convention relative à l'aviation civile internationale, Chapitre VIII, article 49 f) Doc 9902, Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 28 septembre 2007) Doc 7515/13, Règlement financier de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note contient des rapports financiers pour l'exercice 2008. Elle comprend les états financiers apurés de l'Organisation, deux rapports de vérification comme il est indiqué ci-dessous et la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes dans le document 9922.

1.2 La forme graphique et le contenu des états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 ont beaucoup changé par rapport à 2007 par suite de l'introduction des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour les dépenses, de l'adoption de la présentation spécifique des IPSAS et du passage du dollar US au dollar canadien comme devise de publication des comptes.

1.3 Comme il est indiqué dans la note C-DEC 174/11, le Conseil a reçu et examiné, durant sa 187^e session, le rapport de situation sur les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes dans leurs rapports circonstanciés sur leur vérification des comptes de l'exercice 2007 et leurs rapports sur les comptes des exercices antérieurs ; ce rapport est présenté à l'Assemblée en Appendice A.

2. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.1 Les Commissaires aux comptes ont soumis deux rapports de vérification. Le premier rapport contient l'avis sans réserve des Commissaires aux comptes indiquant, d'une part, que les états financiers de l'Organisation présentent correctement, dans tous les aspects importants, la situation financière de l'OACI au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses opérations, et d'autre part, que les transactions de l'Organisation qui ont été portées à leur connaissance durant leur vérification des états financiers ont été, dans tous les aspects importants, conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'OACI.

2.2 Les Commissaires aux comptes ont également présenté, dans leur rapport à l'Assemblée, les résultats de leur examen de certaines activités de l'Organisation et ont formulé, à l'intention de l'OACI, des recommandations ainsi que la réponse du Secrétaire général au rapport des Commissaires aux comptes ; les mesures proposées pour donner suite aux recommandations figurent dans le document 9922.

3. EXAMEN PAR LE CONSEIL

3.1 Le 26 juin 2009, le Conseil s'est penché sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2008, les rapports de vérification correspondants et la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes (document 9922). Le Conseil a également examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices antérieurs (Appendice A). Après une étude attentive des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes, du rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée et de la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes, le Conseil est convenu de transmettre le document à l'Assemblée et à lui recommander les mesures indiquées dans les projets de résolution présentés en Appendice B.

APPENDICE A

RAPPORT DE SITUATION SUR LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CONCERNANT L'EXERCICE 2007 ET LES EXERCICES ANTÉRIEURS

1. INTRODUCTION

À la 11^e séance de sa 174^e session, le Conseil a entre autres :

- a) convenu d'examiner annuellement, à chaque session de mai/juin, la situation et le calendrier de mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans ses rapports précédents. Cet examen constituerait un exercice distinct de la présentation habituelle du rapport du Commissaire aux comptes et des réactions qu'il suscite concernant l'exercice venant de s'achever ;
- b) établi une règle générale selon laquelle les recommandations du Commissaire aux comptes, lorsqu'elles sont acceptées, seraient mises en œuvre dans un délai d'un an après la publication du rapport, sauf si le Secrétaire général formule une proposition de prolongement qui est acceptée par le Conseil.

2. SITUATION DES RECOMMANDATIONS

2.1 Le présent rapport de situation énumère les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes en 2007 et lors des exercices précédents, au 31 mars 2009. Pour chaque recommandation d'audit en suspens, les renseignements présentés indiquent l'année du rapport d'audit dans laquelle la recommandation a été formulée, le numéro de paragraphe dans ce rapport, une description de la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes, une observation non audité sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ladite recommandation, sa situation actuelle et la date prévue de mise en œuvre.

1. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2007

1.1 Audit de performance : Passage à une gestion axée sur les résultats

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
1.1.1	<p>Une organisation axée sur les résultats nécessite des efforts sur le long-terme et un plan global de mise en œuvre <u>2007 – paragraphe 41</u> L'OACI devrait élaborer et appliquer une stratégie et un plan global de mise en œuvre afin d'assurer l'exécution opportune, ordonnée et cohérente de toutes les grandes initiatives qui sont nécessaires pour qu'elle devienne une organisation axée sur les résultats et sur la performance.</p>	<p>La formulation de cette stratégie est sur le point d'être achevée. Il est prévu de réunir en atelier en août/septembre 2009 les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG). Le Plan d'activités et le budget seront établis sur la base de cette stratégie et ils seront compatibles avec la lettre adressée au Secrétaire général désigné.</p>	Partiellement mise en œuvre	Novembre 2009
1.1.2	<p>Le Plan d'activités pour le triennat 2008-2010 n'a pas encore été finalisé ni approuvé. <u>2007 – paragraphe 50</u> L'OACI devrait veiller à ce que le budget et le Plan d'activités soient tous deux finalisés et approuvés avant le début de chaque triennat et que les deux documents restent constamment cohérents.</p>	<p>La chronologie des activités relatives au Plan d'activités et au budget a déjà été établie pour le prochain triennat (2011-2013). Le Plan d'activités sera dressé avant l'élaboration du budget. Un calendrier de préparation du budget sera aussi présenté au SMG, au Secrétaire général désigné et au Comité des finances en mai 2009 pour veiller à ce que les deux documents soient approuvés avant le début du prochain triennat. Le Plan d'activités traitera de toutes les activités à mener à bonne fin pendant le triennat, quelle que soit la source de leur financement. Le budget reflétera les activités du Plan d'activités financées par le Programme ordinaire.</p>	Mise en œuvre	
1.1.3	<p>Des aboutissements intermédiaires sont nécessaires <u>2007 – paragraphe 57</u> L'OACI devrait mener à bien son élaboration de méthodes de mesure pour le reste des indicateurs de haut niveau. L'OACI devrait aussi établir un nombre approprié d'aboutissements intermédiaires, avec des indicateurs de performance correspondants pour mesurer et gérer sa performance.</p>	<p>L'OACI s'occupe actuellement des quatre derniers indicateurs de haut niveau (HLI) (c'est-à-dire A3, C2, C3 et D4) et la situation est actuellement la suivante : <i>1. Indicateurs de haut niveau pour A – Sécurité</i> <u><i>A3 Degré de mise en œuvre des huit éléments critiques d'un système de supervision de la sécurité</i></u> Cet indicateur pourrait être mis en œuvre en 2009, car les données recueillies sont suffisantes.</p>	Partiellement mise en œuvre	Décembre 2009

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
		<p>2. Indicateur de haut niveau pour C – Environnement <u>C2 Nombre de riverains des grands aéroports exposés à des niveaux de bruit égaux ou supérieurs au L_{dn} de 65 dB</u> <u>C3 Classification des aéronefs de la flotte en service selon leurs caractéristiques NO_x</u> Les données concernant ces deux HLI peuvent être obtenues par l'intermédiaire du Comité pour la protection de l'environnement en aviation (CAEP), mais il faut s'assurer que le Secrétariat pourra utiliser ces données car elles ne figurent pas dans la base de données de l'OACI. Cependant, si les données peuvent être mises à la disposition de l'OACI, la mise à jour ne pourra être effectuée que tous les trois ans pour C2.</p> <p>3. Indicateur de haut niveau pour D – Efficacité <u>D4 Nombre (pourcentage) des grands courants de trafic international où est pratiquée la navigation fondée sur les performances</u> La section des analyses et des bases de données (EAD) met actuellement au point une méthodologie et tente d'obtenir les données, et D4 pourrait devenir disponible au cours du prochain triennat. Il y a toutefois lieu de noter que le Groupe de travail du Conseil sur les Objectifs stratégiques a été dissous, et qu'aucune date cible n'a été établie pour mettre définitivement au point les quatre autres HLI.</p> <p>En ce qui concerne la mise au point de méthodologies intermédiaires, la Direction de la navigation aérienne (ANB) collabore étroitement avec les bureaux régionaux pour choisir des méthodologies descendantes, qui serviront d'aboutissements intermédiaires, pour mesurer la performance.</p> <p>Toutes les régions et tous les groupes régionaux de planification et/ou de mise en œuvre de l'OACI formulent actuellement des méthodologies pour évaluer la performance au niveau régional. Au moment où nous donnons la présente réponse :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la Réunion régionale de navigation aérienne Afrique-océan Indien a adopté une méthodologie ; 2) les Bureaux Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et Amérique du Sud (SAM) ont mis au point une méthodologie provisoire pour certains objectifs de performance ATM et il sera demandé aux États contractants des Régions CAR/SAM de fournir des données pour l'établissement de cette 		

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
		<p>méthodologie par le truchement du Groupe régional CAR/SAM de planification et de mise en œuvre (GREPECAS) après la tenue dans ces régions d'ateliers sur la formulation d'un cadre de performance ;</p> <p>3) un projet de méthodologie pour la Région Asie et Pacifique (APAC) a été présenté, pour examen, par le Groupe régional Asie/Pacifique de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne (APANPIRG) ;</p> <p>4) Des ateliers régionaux sur les performances, qui sont cruciaux pour la formulation de ces méthodologies, se sont tenus dans les Régions APAC et NAM/CAR/SAM et il est prévu qu'il s'en tiendra dans d'autres régions cette année.</p>		
1.1.4	<p>Il reste du travail à faire avant que les plans opérationnels puissent bien soutenir le Plan d'activités 2007 – paragraphe 61</p> <p>L'OACI devrait achever tous les plans opérationnels pour chaque direction, chaque bureau et chaque section de l'Organisation, à l'appui du Plan d'activités et des plans d'action connexes.</p>	<p>La formulation de plans opérationnels fait l'objet d'efforts constants dans l'ensemble de l'Organisation. Pour faciliter cette tâche et améliorer la transparence, le Réseau de partage des connaissances de l'OACI (IKSN) a été créé et toutes les Directions l'utiliseront. La principale activité à cet égard est fondée sur un projet pilote de l'ANB, l'objectif étant de l'élargir à l'ensemble de l'Organisation d'ici la fin de l'année. L'ANB a maintenant achevé le téléchargement de ses plans opérationnels dans l'IKSN et la Direction du transport aérien (ATB) et la Section du soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD) y téléchargent actuellement les leurs.</p>	Partiellement mise en œuvre	Décembre 2009
1.1.5	<p>Il faut améliorer le processus d'établissement de budget axé sur les résultats 2007 – paragraphe 69</p> <p>L'OACI devrait définir les différents rôles et responsabilités des « champions » vis-à-vis des gestionnaires de directions et bureaux pour ce qui est de la réalisation des résultats, et devrait veiller à ce que ses comptes rendus et sa responsabilisation traduisent convenablement cette structure de gestion.</p>	<p>Cette question sera examinée pendant l'atelier SMG qu'il est prévu de tenir en août 2009.</p>	Partiellement mise en œuvre	Août 2009

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
1.1.6	<p>Il est rendu compte de l'utilisation des ressources humaines sur la base d'estimations initiales, sans validation <u>2007 – paragraphe 74</u> Vu l'importance des coûts liés aux ressources humaines, l'OACI devrait valider l'utilisation des coûts de traitements et salaires imputés aux activités qui sont cruciales pour atteindre les résultats stratégiques.</p>	<p>Le module des ressources humaines du nouveau Système de planification des ressources humaines (ERP) est conçu de manière à constituer un lien entre les ressources et les objectifs de l'Organisation. Cela améliorera le degré de précision et le suivi des dépenses du budget en fonction des résultats et des ressources humaines, ce qui validera l'utilisation des coûts de personnel imputés aux activités stratégiques.</p>	Partiellement mise en œuvre	Septembre 2009
1.1.7	<p>Le Réseau de partage des connaissances de l'OACI (IKSN) est encore à un stade initial de développement <u>2007 – paragraphe 82</u> Étant donné que l'IKSN est crucial pour gérer la capacité dans un environnement axé sur les résultats, l'OACI devrait élaborer un plan de projet avec un échéancier spécifique et des dates limites pour la mise en œuvre de l'IKSN.</p>	<p>L'OACI a institué un Groupe directeur IKSN qui a établi une chronologie de la mise en œuvre fondée sur la disponibilité de ressources. Alors que cette chronologie était et est encore exposée à des risques assez graves (par exemple vacances de postes clés et utilisation de technologies nouvelles), les principaux résultats intermédiaires, notamment la description à l'intention du Conseil et de la Commission de navigation aérienne (ANC) de l'utilisation de l'IKSN, ont été atteints en temps voulu.</p>	Partiellement mise en œuvre	Décembre 2009

2. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2006

2.1 Suivi de la gestion des ressources humaines — Système d'appréciation du comportement professionnel

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
2.1.1	<p><u>2006 – paragraphe 60</u> Un petit comité, comprenant des membres qui travaillent sur le processus de planification d'activités et des membres du Comité de gestion de la performance,</p>	<p>Les principales tâches mentionnées dans les rapports du Système d'amélioration des performances et des compétences (PACE) sont extraites des plans opérationnels de chaque Direction ou Section, et elles sont donc conformes au Plan d'activités de l'Organisation.</p>	Mise en œuvre	

	devrait examiner un échantillon de la partie A des rapports PACE pour assurer qu'il y ait un lien clair à l'intérieur des directions entre les tâches cruciales pour atteindre les objectifs d'activités déclarés. Dans les premières années de la mise en œuvre, il devrait aussi identifier de bons énoncés de tâches cruciales (utilisant des verbes actifs et des aboutissements spécifiques, identifiables et mesurables) à utiliser comme exemples dans les informations pour la formation.	Pour que les rapports PACE soient remplis plus efficacement, une formation a été organisée à l'occasion de la réunion du Groupe de gestion de haut niveau (FSMG) tenue en janvier 2009.		
2.1.2	Le Comité de gestion de la performance devrait achever son travail pour définir les niveaux de compétences. Étant donné que les mêmes compétences centrales s'appliquent à presque tout le personnel, la performance attendue devrait être proportionnée à chaque niveau de personnel.	Des niveaux de compétence ont été introduits à titre de lignes directrices sur la façon de remplir les rapports PACE et de rédiger les avis de vacance.	Mise en œuvre	
2.1.3	Les directeurs devraient veiller à la cohérence des cotes entre sections. La Sous-Direction des ressources humaines devrait examiner un échantillon de rapports PACE exécuté pour vérifier la cohérence des cotes et donner un retour d'informations et des indications additionnelles aux gestionnaires et supérieurs hiérarchiques.	Dans le contexte de la préparation d'un rapport d'avancement sur l'appréciation des performances, et compte tenu du fait que 90,17 % des rapports PACE ont été remplis en 2007, il est apparu que les cotes sont plus cohérentes dans l'ensemble de l'Organisation.	Mise en œuvre	

2.2 Suivi des systèmes de technologie de l'information et des communications

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
2.2.1	<p><u>2006 – paragraphe 77</u> L'OACI devrait finaliser la structure organique pour regrouper ses activités de TIC et prendre des mesures pour la mettre en œuvre.</p>	<p>TIC a produit un plan récapitulatif en 2006. Étant donné les compressions dans le budget du triennat 2008-2010, plusieurs postes des technologies de l'information ont été abolis dans TIC et hors de TIC. La plupart des postes TI restants sont regroupés sous TIC avec certaines exceptions. L'allocation de crédits pour les activités d'externalisation a été augmentée afin de compenser l'abolition des postes. TIC est le récipiendaire de ces crédits et coordonne toutes les activités d'externalisation. La plupart des activités TI sont menées en coopération avec TIC et avec les sections clientes. Des efforts doivent encore être faits pour regrouper les activités TI qui ne le sont pas encore sous TIC.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>	<p>Fin 2010</p>
2.2.2	<p>L'OACI devrait élaborer un plan de travail pour traiter les soucis exprimés dans notre précédent rapport au sujet des risques liés à la sûreté et établir un bon cadre de sûreté et un bon plan de rétablissement pour les opérations de TIC. Ce plan devrait inclure un calendrier pour traiter rapidement nos soucis.</p>	<p>En 2007, TIC a achevé le recrutement d'un expert TI de la sûreté. Une stratégie de sûreté TI alignée sur la Norme ISO 27001/27002 a été élaborée et approuvée. Une politique de sûreté TI a été rédigée en 2007 sur la base de la politique des Nations Unies. Cette politique a été approuvée par le Secrétaire général. Une solution de gestion de la vulnérabilité a été mise en œuvre pour contrôler les actifs TI publics et internes de l'OACI. TIC a formulé une politique générale sur l'emploi des ressources TI que le Secrétaire général a approuvée. TIC établit actuellement des procédures de classification et d'utilisation des données. Le Comité de gestion TIC a approuvé un programme interactif basé sur le web de formation et de sensibilisation à la sûreté des TI qui sera dispensé à partir de la fin de 2009. Les courriers électroniques entre le siège et les bureaux régionaux sont maintenant codés automatiquement. Des projets sont en cours pour renforcer la sûreté de ces communications et celles des ordinateurs portatifs. La phase I du projet de rétablissement des TI après désastre est en cours pour définir des objectifs pour la durée et les points de rétablissement des systèmes, des données et des opérations TIC.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>	<p>Fin 2010</p>

2.3 Suivi de la modernisation des systèmes d'information financière

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
2.3.1	<u>2006 – paragraphe 97</u> Le Groupe de parrainage devrait examiner fréquemment les progrès réalisés dans le projet de modernisation et veiller à ce que des mesures correctives soient prises en cas de besoin pour maintenir le projet dans les limites du calendrier et du budget. Le Groupe devrait aussi veiller à ce que des mesures soient étudiées et élaborées pour les situations d'urgence.	Le Groupe de parrainage du projet, composé de directeurs, directeurs adjoints et chefs de domaines d'activités touchés par l'exécution, se réunit toutes les deux semaines avec l'équipe de projet pour examiner les progrès réalisés. Il présente aussi des rapports périodiques au Comité des finances.	Mise en œuvre	

3. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2005 :

3.1 Suivi du rapport du Commissaire aux comptes de 2005 : Modernisation des systèmes d'information financière

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
3.1.1	<u>2005 – paragraphe 23</u> L'OACI devrait adapter ses activités TIC à un environnement changeant, en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie. a) Comme point de départ, les intervenants TIC devraient obtenir un ferme engagement du Conseil à rénover les activités TIC et à les considérer comme un élément essentiel de l'Organisation tout entière, et pas simplement l'affaire d'une section ou d'une direction.	a) Même si cette recommandation a été pleinement appuyée, certaines tâches doivent encore être menées à bonne fin (voir 2.2.1).	Partiellement mise en œuvre	2010

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	<p>b. L'OACI devrait se référer au rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion », pour aider à mettre en œuvre une gouvernance appropriée des technologies de l'information. Le rapport explique la base d'une bonne gouvernance des TI.</p> <p>c. De plus, l'OACI devrait faire un meilleur usage de son comité TIC pour établir une compréhension commune des normes que l'Organisation devait appliquer et de la façon de s'y conformer. Le comité TIC devrait analyser et approuver toutes les pratiques que l'OACI décidera d'appliquer dans un avenir prochain. Les changements devraient aussi être soumis au Secrétaire général pour approbation finale. Cela établirait une structure de responsabilisation et renforcerait la structure de gouvernance de l'Organisation.</p> <p>d. Enfin, l'OACI tirerait profit d'un examen des différentes publications du Secrétariat de l'ONU sur l'utilisation des technologies de l'information. Au fil des ans, le Secrétariat de l'ONU a publié de bonnes lignes directrices sur les pratiques et des instructions administratives que l'OACI devrait appliquer.</p>	<p>b) Recommandation appuyée. La mise à jour du plan directeur TIC a été entreprise en tenant compte des recommandations du CCI.</p> <p>c) L'OACI a porté au rang de directeur le droit de participation au Comité de gestion TIC. Ce groupe se réunit tous les mois pour formuler des éléments d'orientation généraux et des orientations de politique générale TIC et établir les priorités de l'Organisation, pour les aligner sur le Plan d'activités et sur les Objectifs stratégiques de l'Organisation.</p> <p>d) Les politiques IT de l'OACI sont fondées sur les meilleures pratiques d'autres organisations des Nations Unies.</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Mise en œuvre</p>	<p>Décembre 2009</p>

3.2 Gestion des ressources humaines — Processus d'appréciation du comportement professionnel

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
3.2.1	<u>2005 – paragraphe 87</u> Continuer de travailler à l'élaboration de profils de compétences, pour appuyer aussi bien une planification rationnelle des ressources humaines qu'une évaluation des compétences à base comportementale dans le processus d'appréciation du comportement professionnel.	Des profils de compétence ont été insérés dans les avis de vacance, les entrevues de recrutement et l'appréciation des performances.	Mise en œuvre	

4. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2004

4.1 Résultats de la vérification d'attestation

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
4.1.1	<u>2004 – paragraphe 10, alinéa d)</u> La comptabilisation des recettes tirées de la vente des publications n'est pas conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS).	Il est admis que pour se conformer entièrement aux UNSAS en ce qui concerne les ventes de publications au cours d'un exercice, il faudrait aussi reconnaître que l'inventaire des publications tenu pour la vente constitue un actif. Il était prévu que cette exigence serait satisfaite en 2008, avec une ERP conforme à l'IPSAS qui faciliterait l'évaluation des inventaires et le suivi des coûts de production. En raison d'autres priorités urgentes et conflictuelles, et du manque de ressources, il a été impossible, pour les inventaires de 2008, d'appliquer l'UNSAS ou l'IPSAS. Ainsi qu'il est indiqué dans le plan du projet IPSAS qui a été approuvé, les IPSAS connexes ne seront pleinement appliquées qu'en 2010. Pour le reste de 2009, il sera fait usage de l'application « Traitement des bordereaux de vente et de l'inventaire » du système Agresso, ce qui facilitera la tenue et le contrôle de l'inventaire.	Partiellement mise en œuvre	2010

5. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2003

5.1 Bureaux régionaux, en particulier le Bureau Afrique occidentale et centrale (Dakar)

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
5.1.1	<u>2003 – paragraphe 133</u> Il était recommandé que les résultats fassent l'objet de comptes rendus dans les rapports mensuels des bureaux régionaux et dans le Rapport annuel à l'Assemblée.	Pour préciser les choses, les principales activités propres à une région sont mentionnées dans les rapports annuels du Conseil. Le Conseil présente ces rapports à l'Assemblée triennale. La publication de bulletins mensuels de suivi et de compte rendu sera examinée durant la révision du manuel du bureau régional, lorsque le WGOE et le Conseil auront achevé l'examen organisationnel du programme régional.	Partiellement mise en œuvre	2010

5.2 Suivi du rapport du Commissaire aux comptes pour 2003 : Gestion des ressources humaines

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
5.2.1	<u>2003 – paragraphe 82</u> Il était recommandé que tous les cadres supérieurs comprennent de la même façon les compétences du personnel pour établir si l'Organisation dispose des compétences et des aptitudes nécessaires pour atteindre ses objectifs et, si ce n'est pas le cas, pour formuler des programmes en vue de combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences.	Les hauts fonctionnaires ont établi en commun des objectifs de haut niveau pour faciliter la réalisation des buts organisationnels collectifs.	Mise en œuvre	
5.2.2	<u>2003 – paragraphe 82</u> Il était recommandé que l'OACI finance comme il convient le programme de formation technique mentionné dans une étude récente des besoins de formation, pour contribuer à veiller à ce que l'Organisation dispose des aptitudes et des compétences nécessaires pour atteindre ses objectifs actuels et futurs.	Un programme complet de formation portant sur les domaines de la gestion, des techniques, de l'administration et de la formation TIC a été lancé dans le courant du premier trimestre 2009. Ce programme est décrit sur l'intranet de l'OACI : http://secretariat.icao.int/HRB/Training/default.aspx .	Mise en œuvre	

6. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2002

6.1 Bureaux régionaux, en particulier le Bureau Asie et Pacifique (Bangkok) et le Bureau Europe et Atlantique Nord (Paris)

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
6.1.1	<p><u>2002 – paragraphe 114</u></p> <p>Il était recommandé que le Secrétaire général institue un mécanisme d'examen annuel formel des plans avec chaque bureau régional. Cet examen devrait faire intervenir des représentants de chacune des directions du siège et être axé sur les résultats escomptés et les coûts à prévoir pour les atteindre. Cela permettra d'identifier des priorités réalistes et de s'entendre à leur sujet.</p>	<p>L'OACI a formulé un Plan d'activités et elle peaufine actuellement les modèles de mesure des performances. Les directeurs régionaux de l'OACI ont présenté les programmes de travail de leur bureau pour 2009 à la réunion du Groupe de gestion de haut niveau (FSMG) de janvier 2009. Les plans des bureaux régionaux ont été examinés pour veiller à ce qu'ils soient réalisables et alignés sur les priorités du programme de travail global de l'Organisation. Il est prévu que ces examens seront annuels. Le Réseau de partage des connaissances de l'OACI (IKSN) est progressivement élargi aux bureaux régionaux et plusieurs d'entre eux ont commencé à télécharger leurs projets dans le système.</p>	<p>Mise en œuvre</p>	

7. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2000

7.1 Gestion des ressources humaines

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
7.1.1	<p><u>2000 – paragraphe 64</u></p> <p>Il était recommandé que le Secrétariat assure que l'amélioration de la gestion et des méthodes de recrutement soit financée à un niveau satisfaisant.</p>	<p>Le Comité des ressources humaines (CHR) examine les politiques en matière de recrutement et de ressources humaines en général.</p>	<p>Mise en œuvre</p>	

7.2 Technologie de l'information

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
7.2.1	<p><u>2000 – paragraphe 81</u> L'OACI s'est efforcée de remplacer son système financier, mais elle n'a guère progressé en dépit de l'urgence qu'elle attachait à ce remplacement. La mise en œuvre de systèmes informatisés modernes nécessitera un financement, un esprit d'initiative et des spécialistes très compétents.</p>	<p>Le système financier existant a été remplacé par l'ERP Agresso. Les transactions concernant le grand livre général, les comptes à payer, les comptes à recevoir, les achats et la gestion des projets sont utilisées depuis janvier 2008. La Phase II du projet, qui comprend les activités relatives aux ressources humaines/la paye, la planification budgétaire, les ventes des publications, les immobilisations et les déplacements, sera lancée au cours des prochains mois.</p>	Mise en œuvre	
7.2.2	<p><u>2000 – paragraphe 82</u> Il est nécessaire de modifier la stratégie de gestion afin de mobiliser et de maintenir les efforts qui seront faits pour adopter un nouveau système moderne.</p>	<p>La modification de la stratégie de gestion a fait l'objet d'une attention particulière depuis le lancement de la Phase 1. L'équipe du projet IRIS fait un effort concerté pour coordonner avec CRC et TCB un plan d'action pour la mise en place du système Agresso dans les bureaux régionaux et les bureaux de mise en œuvre des projets. Dans le projet d'élargissement du système aux bureaux régionaux/bureaux de mise en œuvre des projets (ROFO), il a été jugé que la modification de la stratégie de gestion était un élément clé. Le projet sera lancé progressivement et son ampleur recherchée dépendra de sa valeur et de la disponibilité des fonds. La phase de pré-planification est en cours. Sous réserve de l'approbation du budget du projet, un calendrier détaillé de mise en œuvre sera présenté pendant la phase de planification, qui devrait durer de janvier à octobre 2009. Il est provisoirement prévu que la mise en œuvre de ce projet commencera en novembre 2009 et qu'elle devrait s'achever en décembre 2010.</p>	Partiellement mise en œuvre	Décembre 2010

8. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 1998

8.1 Gestion de trésorerie

N°	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
8.1.1	1998 – <u>paragraphe 89</u> Il était recommandé que le système comptable soit modernisé pour qu'il soit plus facile de prendre des mesures en temps utile, y compris le paiement aux dates d'échéance.	L'application A/P d'Agresso met à disposition les moyens nécessaires pour que les factures soient payées à leur date d'échéance.	Mise en œuvre	

9. RÉCAPITULATION

**Récapitulation des recommandations du Commissaire aux comptes
1998 – 2007
Situation au 31 mars 2009**

Sujet	Référence	Total	Nombre achevé mars 2009	% achevé mars 2009	% achevé mars 2008
2007					
Audit de performance : Passage à une gestion axée sur les résultats	1.1.	7	1		
Total		7	1	14%	s/o
2006					
Suivi de la gestion des ressources humaines – Système d'appréciation du comportement professionnel	2,1	8	8		
Suivi des systèmes de technologie de l'information et des communications	2,2	3	1		
Suivi de la modernisation des systèmes d'information financière	2,3	3	3		
Total		14	12	86%	57%
2005					
Suivi du rapport de 2005 : Modernisation des systèmes d'information financière	3,1	4	3		
Gestion des ressources humaines : Processus d'appréciation du comportement professionnel	3,2	4	4		
Total		8	7	88%	75%
2004					
Résultats de la vérification d'attestation	4,1	4	3		
Suivi du rapport de 2002 sur la gestion des projets de coopération technique	Différé en 2008	6	6		
Total		10	9	90%	90%
2003					
Bureaux régionaux, en particulier Dakar	5,1	5	4		
Suivi du rapport de 2003 : Gestion des ressources humaines	5,2	6	6		
Total		11	10	91%	73%
2002					
Bureaux régionaux, en particulier Bangkok et Paris	6,1	5	5		
Total		5	5	100%	80%
2000					
Gestion des ressources humaines	7,1	4	4		
Technologie de l'information	7,2	6	5		
Total		10	9	90%	70%
1998					
Gestion de trésorerie	8,1	10	10		
Total		10	10	100%	90%

APPENDICE B

PROJETS DE RÉSOLUTION

Résolution 72/3

Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2008 et examen des rapports de vérification correspondant

L'Assemblée,

Considérant que les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2008, le rapport du Commissaire aux comptes, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée, que la Cour des comptes de France, membre du Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, a présentés en qualité de Commissaire aux comptes de l'OACI, ont été soumis à l'Assemblée après avoir été communiqués aux États contractants,

Considérant que le Conseil a étudié les rapports de vérification des comptes et les a soumis à l'examen de l'Assemblée,

Considérant que les dépenses ont été examinées conformément aux dispositions du Chapitre VIII, article 49, alinéa f), de la Convention,

1. *Prend note* du rapport du Commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers de l'exercice 2008, de la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes et du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices antérieurs ;

2. *Charge* le Conseil de veiller à ce que le Secrétaire général donne la suite nécessaire appropriée aux recommandations du Commissaire aux comptes et à rendre compte régulièrement au Conseil des mesures prises ;

3. *Approuve* les comptes apurés de l'exercice financier 2008.

Résolution 72/4

Approbation des comptes relatifs aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrées par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice financier 2008 et examen des rapports de vérification sur les états financiers de l'Organisation qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée,

Considérant que les comptes indiquant l'état des fonds alloués à l'OACI par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qui ont été administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice 2008, ainsi que les rapports de vérification des états financiers de

l'Organisation, qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement, que la Cour des comptes de France, membre du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, a présentés en qualité de Commissaire aux comptes de l'OACI, ont été soumis à l'Assemblée après avoir été communiqués aux États contractants,

Considérant que le Conseil a étudié les rapports de vérification et les a soumis à l'examen de l'Assemblée pour qu'ils soient transmis à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement,

Considérant que le Règlement financier et les Règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement prévoient que les organismes des Nations Unies qui sont chargés par le PNUD d'exécuter ou de réaliser des activités au titre des programmes soumettent à l'Administrateur, qui les transmet au Conseil d'administration, des états indiquant l'utilisation des allocations que l'Administrateur leur a faites et que ces états sont accompagnés d'une attestation de vérification établie par les vérificateurs externes des organismes intéressés et de leur rapport,

1. *Prend note* du rapport du Commissaire aux comptes et de son rapport à l'Assemblée sur les états financiers de l'Organisation, qui portent également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution, pour l'exercice 2008 ;

2. *Approuve* les comptes relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice 2008 ;

3. *Décide* que les états financiers de l'Organisation, qui comprennent également les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI, et les rapports de vérification seront transmis à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour être soumis au Conseil d'administration du PNUD.